

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 FEVRIER 2009**

Le vendredi 13 février 2009, à 21 h, le Conseil Municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Etaient présents :

M. Arnaud FOUBERT, M. Bruno FORTIER, Mme Réjane ESTIER, M. Jean-Luc SALMON, Mme Sophie CLAUS, M. Michel ETIENNE, Mme Dominique FAIVRE, Mme Françoise MICHOT, Mme Josy TORLET, M. Pierre PRADDAUDE, M. Gérard BELLEMERE, Mme Chantal DELAPLACE, Mme Mireille MONTREUIL, M. Francis LEFEVRE, Mme Françoise DE CAEZEMAEKER, Mme Françoise LUZZI, Mme Anne LLAGONNE, M. Arnaud GIRAUDON, Mme Tonia VIVIEN, M. Yannick BREAVOINE, M. Saïd YBNEDAHBY, Mme Christine HOFFMANN, Mme Florence HARMANT, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Mme Anke MEUNIER, M. Jacques ZAJDA, Mme Laure DE BOULOIS, M. Ludwig FOSSE.

Absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme Francine BARDOULA (pouvoir à Mme VIVIEN), Mme Claire-Marie LA SADE (pouvoir à M. HARMANT).

Absente :

M. Gautier JEANNOT

M. Gérard BELLEMERE est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation à l'unanimité du compte rendu des délibérations du 30 janvier 2009.

AFFAIRES FINANCIERES

1. Débat d'orientations budgétaires
2. Demandes de subvention DGE
3. Tarif des vacances funéraires
4. Imputation en section d'investissement

AFFAIRES TECHNIQUES

5. Avenant au marché tennis couvert

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Arnaud FOUBERT

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires est la première étape dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale.

Sa tenue est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Elle a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et n'est suivie d'aucun vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas de caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération qui prend acte de sa tenue afin que le représentant de l'État, chargé du contrôle des actes des collectivités locales, puisse s'assurer du respect de la loi.

Il apporte un éclairage d'ensemble sur l'environnement dans lequel le budget communal s'inscrit et sur les grandes masses financières de celui-ci (ressources fiscales, dotations de l'état, dette, fonctionnement, politique d'investissement).

Il permet ainsi au Conseil municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les étapes suivantes seront faites en commissions, qui auront pour rôle d'affiner les propositions et de les hiérarchiser.

Sur ces bases, un projet de budget sera établi par les services municipaux.

En parallèle, le compte administratif sera rapproché des Comptes du receveur, afin de valider les résultats.

Le 20 mars, le Conseil municipal sera appelé à approuver le compte administratif 2008 et à adopter le budget 2009 ainsi que le taux des 4 taxes.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1 - Une croissance mondiale en berne

Depuis la crise dite des "subprimes" de 2007, plusieurs autres événements dans les milieux bancaire et boursier ont mis en exergue certains dysfonctionnements dans les modalités de financement de l'activité mondiale. Le climat de 2009, en ce qui concerne la situation économique et sociale, est à l'incertitude.

La croissance des Etats-Unis ralentit fortement, pour se rapprocher de 0% de produit intérieur brut (PIB). Les pays en développement sont eux aussi touchés. Selon l'INSEE, la croissance a fléchi en Inde, en Russie et au Brésil. La production industrielle de la Chine est retombée à son rythme de croissance d'après la crise asiatique et tout le Sud-est asiatique ralentit du fait du tassement du commerce mondial.

La zone euro est, elle aussi, sensiblement affectée. L'économie mondiale pourrait entrer dans une seconde partie de cycle économique correspondant à un retournement durable de l'activité. Acteur de ce système, la France rencontre des difficultés analogues aux autres pays industrialisés à économie de marché.

2 - Le ralentissement de l'activité française et son impact sur les finances locales

Selon les prévisions des économistes, la demande intérieure en 2009 sera atone et le marché de l'immobilier impacté par des taux d'intérêt bancaires nettement supérieurs au taux directeur de la BCE (Banque centrale européenne). Le gouvernement prévoit, dans le projet de loi de finances 2009, une croissance limitée à +0,2 à +0,5 %.

L'indice des prix à la consommation a fortement augmenté en 2008 pour se stabiliser à 1,6 % sur l'année en raison de la forte baisse du prix des hydrocarbures sur le dernier trimestre (rapportée sur un an, la variation est à la hausse de 30%, toutes énergies confondues). La très forte élasticité du prix du pétrole continuera de constituer un aléa important pour l'activité de l'ensemble des acteurs économiques.

Moteur principal de la croissance française, la consommation des ménages s'est fortement érodée sur l'année 2008, faisant craindre un phénomène de déflation, qui pourrait engendrer un léger rebond de la consommation au détriment de la capacité d'investissement des entreprises.

L'investissement productif devrait se limiter à +0,8 % (contre +2,2% en 2008), engendrant ainsi une réduction des marges disponibles à l'investissement des entreprises. Le gouvernement, au moyen du plan de relance de l'économie, retient une stabilisation à +2,0% en cas de reprise de la demande intérieure axée sur les entreprises implantées sur le territoire national.

La dégradation du marché du travail risque de s'amplifier en 2009 du fait d'une contraction continue de l'activité économique (source : INSEE), rendant plus difficiles les tentatives de relance du gouvernement, dont l'une des stratégies en matière de dépense publique est arrêtée dans la loi de programmation des finances publiques sur la période 2009-2012. La marge de manœuvre de l'Etat se situerait dans la limitation des dépenses publiques affectées aux administrations publiques et notamment aux administrations publiques locales.

L'objectif fixé par le gouvernement est d'atteindre un taux de croissance en volume de +1% en moyenne annuelle de 2009 à 2012, toutes administrations publiques confondues. Entre 1998 et 2007, cette moyenne était de +2,25 %. Les collectivités locales seront concernées par un taux de croissance fixé à +1,25 % sur la période 2009-2012, contre +4,25 % entre 1998 et 2007.

Autres pistes considérées par le gouvernement dans la loi de programmation des finances publiques : la maîtrise du taux de prélèvements obligatoires, par une réforme de la fiscalité locale et une modernisation des valeurs locatives cadastrales servant de base à cette fiscalité, mais aussi la révision des concours financiers de l'Etat au budget général des collectivités territoriales dont l'évolution n'excèdera pas l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation.

L'Etat estime que les dépenses publiques locales devraient progresser sur un rythme inférieur aux recettes afin d'atteindre l'équilibre en 2012. Principal outil de cette mesure : la loi de finances.

3- Conséquences sur la vie économique locale et sur la ville

Au niveau des dépenses, la situation économique engendre une incertitude au niveau des taux d'emprunt pour la Ville, se traduisant directement sur le fonctionnement et la masse des intérêts. Néanmoins, une grande partie des emprunts en cours sont à taux fixes et la Ville n'a pas souscrit de prêts dits « toxiques ». Il n'y aura donc qu'un effet limité en prenant en compte les nouveaux emprunts.

Au niveau des recettes, cette situation fait planer une incertitude sur la taxe professionnelle liée aux problèmes rencontrés par les entreprises. Il semblerait aujourd'hui que les soucis les plus importants localement se fassent ressentir sur deux secteurs, l'automobile au sens large et l'immobilier, donc le secteur BTP (bâtiment travaux publics). Ces deux secteurs nécessitent la confiance en l'avenir et la disponibilité de liquidités ou crédits. Aujourd'hui ces deux conditions ne sont plus au rendez-vous. Il s'agit donc de les rétablir, mais hélas cela ne peut être le simple résultat d'un travail local. Certaines entreprises comme SODIMATEX, JUY, et FEDERAL MOGUL risquent d'être les plus exposées, avec le lot de conséquences négatives au niveau de l'emploi : chômage partiel, départs volontaires ou suppression de postes. Une société comme JUY, dont le client principal est Caterpillar, en est hélas le symbole. Là aussi, l'installation récente ou à prévoir de nouvelles sociétés sur notre parc d'activités devrait en partie compenser ces mauvaises perspectives.

4- Impacts liés la démographie crépynoise

Au 1^{er} janvier 2009, une nouvelle statistique fait passer la population de Crépy-en-Valois de 14.704 habitants en 1999 à 14.582 habitants en 2006. Cette statistique ne prend pas en compte les toutes dernières promotions immobilières, et on peut raisonnablement penser qu'en 2010 nous reviendrons à un solde positif. Néanmoins, il est intéressant de constater que pour la première fois de son histoire le sud de l'Oise a un solde migratoire négatif et maintient son niveau démographique grâce à un solde naturel positif de sa propre population. Dans ce contexte, notre ville s'en sort plutôt bien. A titre d'illustration Crépy-en-Valois passe de la 7^{ème} ville de l'Oise à la 6^{ème}, doublant ainsi Noyon.

Une analyse sera faite à ce sujet dès cet été, lorsque nous seront transmises davantage de données, notamment sur les tranches d'âge.

II - LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Les collectivités territoriales sont incitées à participer au plan de relance de l'économie par diverses mesures légales et réglementaires prises ces dernières semaines, ou en cours de validation, parmi lesquelles la diminution des seuils applicables aux procédures formalisées (Décrets n° 2008-1355 et n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics), ou encore l'avance du versement du FCTVA en faveur des collectivités qui s'engageront à augmenter leurs investissements en 2009 par rapport à la moyenne des années 2004 à 2007, par le biais d'une convention entre la collectivité et le représentant de l'Etat (projet de loi de finances rectificative pour 2009).

La loi de finances 2009 fixe les concours financiers de l'Etat à hauteur de +2,0 % pour l'enveloppe normée (à l'intérieure de laquelle s'inscrit la Dotation Globale de Fonctionnement) et à +1,75 % de 2010 à 2011.

La Dotation Globale de Fonctionnement sera indexée sur l'inflation prévisionnelle, soit +2,0% en 2009.

La Dotation de Solidarité Urbaine est gelée à son niveau 2008, en 2009, pour les communes de plus de 10.000 habitants.

La Dotation Générale de Décentralisation, le Fonds d'aide aux catastrophes naturelles sont gelées à leur niveau 2008, pour 2009.

La Dotation Globale d'Équipement et la Dotation de Développement Rural sont aussi gelées à leur niveau 2008, pour 2009.

Les valeurs locatives cadastrales, en 2009, feront l'objet d'une revalorisation forfaitaire de +2,50% pour les propriétés bâties, et de +1,50% pour les propriétés non bâties.

Certaines incertitudes sont liées à de nouvelles compensations découlant d'exonérations et abattements instituées par la loi de finances 2009, notamment en ce qui concerne les taxes foncières.

Les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales devraient ainsi, pour la première fois depuis les lois de décentralisation, reculer, concourant de fait à dégrader les comptes locaux devant faire face à des dépenses structurelles en progression constante, tandis qu'une part substantielle des recettes sont conjoncturelles (droits de mutation, DGF...).

III - LES FINANCES DE LA COMMUNE

En 2008, malgré une très forte hausse des dépenses d'énergie, notamment sur les 9 premiers mois de l'année, les dépenses de fonctionnement ont été contenues.

Des recettes exceptionnelles ont permis de dégager, un solde positif de plus de 1.700.000 €, qui intègre le déficit d'investissement de 386.000 €.

Le budget 2009 sera celui d'une année encore forte en investissement, du fait des projets lancés et des travaux préalables aux opérations d'aménagement urbain du secteur de la gare, selon les orientations du PLU, avec deux opérations d'importance au budget : les travaux de réhabilitation du boulevard Victor Hugo et la construction du 4^{ème} restaurant scolaire.

1 - Les ressources fiscales

Elles sont constituées de la taxe professionnelle payée par les entreprises présentes sur le territoire communal, de la taxe d'habitation, et des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non-bâti.

Evolution du produit des impôts communaux vis-à-vis de l'indice INSEE de la consommation (hors rôles supplémentaires) Les taxes sont exprimées en K€ (milliers d'euros)

Année	TH	Evolution/ an	TFB	Evolution/ an	TFNB	Evolution/ an	TP	Evolution/ an	Total	Evolution/ an	Indice INSEE	Evolution/ an
2003	1 291	-	3 089	-	80	-	3 940	-	8 400	-	108	-
2004	1 337	3,44%	3 175	2,71%	83	3,61%	3 807	-3,49%	8 402	0,02%	110,1	1,91%
2005	1 358	1,55%	3 270	2,91%	78	-6,41%	2 894	-31,55%	7 600	-10,55%	111,9	1,61%
2006	1 406	3,39%	3 514	6,94%	68	-14,93%	2 951	1,93%	7 938	4,26%	113,6	1,49%
2007	1 422	1,16%	3 441	-2,13%	77	12,27%	2 989	1,27%	7 929	-0,12%	116,5	2,46%
2008	1 461	2,65%	3 535	2,67%	77	-1,06%	3 059	2,30%	8 132	2,49%	117,6	0,99%
Progression sur la période		13,15%		14,44%		-4,31%		-22,36%		-3,19%		8,92%

TH = Taxe d'Habitation

TFB = Taxe Foncière Bâti

TFNB = Taxe Foncière Non Bâti

TP = Taxe Professionnelle

L'indice INSEE est l'indice à la consommation

Comparaison du montant du produit fiscal par habitant (4 taxes) (Base population : 14.704 habitants)

Année	Crépy-en-Valois	Moyenne de la strate
		National
2003	571	435
2004	572	477
2005	516	504
2006	541	534
2007	539	550

Source Trésor public et Ministère de l'Economie et des finances

En 2009, la Ville devra adapter ses moyens financiers à ses ambitions.
Une hausse des taux, qui reste à déterminer, sera proposée avec le vote du budget.

Hors cette hausse des taux, le produit des impôts connaîtra une hausse mécanique du fait de l'augmentation des bases :

- augmentation légale (+2,50% pour les propriétés bâties et +1,50% pour les propriétés non bâties), définie au plan national ;
- augmentation physique, liée aux nouvelles constructions.

Rappel des taux d'imposition communaux

	TH	TFB	TFNB	TP
Crépy-en-Valois 2008	10,75	25,95	72,91	13,46

Comparaison avec les communes de même strate démographique au niveau national et les 14 villes les plus importantes de l'Oise

(chiffres avec fiscalité additionnelle intercommunale – seuls comparables)

	TH	TFB	TFNB	TP
Moyenne nationale 2007	15,44	21,76	59,77	17,75
Moyenne 14 villes de l'Oise 2008	16,10	29,43	74,55	14,89
Crépy-en-Valois 2008	12,75	29,83	80,56	15,83

Source : Trésor Public

Effort fiscal ramené à l'habitant (4 taxes)

	2003	2004	2005	2006	2007
Produit fiscal par habitant	571 €	572 €	516 €	541 €	539 €
Potentiel fiscal par habitant	681 €	685 €	630 €	657 €	661 €
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	83,85%	83,50%	81,90%	82,34%	81,54%

Sources : Préfecture de l'Oise et DGCL

2 - La dette

En 2008, l'emprunt a été limité à 1 M€, au lieu des 1,5 M€ prévus au budget prévisionnel, permettant ainsi de diminuer l'encours de la dette au 31 décembre 2008 de 656.467,69 €.

Pour 2009, le montant de l'emprunt à inscrire pour financer l'investissement tiendra compte de la poursuite de l'effort de désendettement. Le remboursement de capital sur 2009 sera de 1.570.000 €.

Évolution de la dette en capital et du montant de l'endettement par habitant (au 31/12)

Base population : 14.704 habitants (chiffre jusqu'au 1^{er} janvier 2008) 14.582 (au 1^{er} janvier 2009)

Dette au 31/12 de l'année	2005	2006	2007	2008	
Global en €	15 373 767,28	15 898 842,52	15 751 394,77	15 094 927,08	
Population	14 704	14 704	14 704	14 704	14 582
Dette par habitant	1 045,55 €	1 081,26 €	1 071,23 €	1 026,59 €	1 035,18 €

Source : Trésor Public et Ministère de l'Economie et des Finances.

Moyenne 2007 : départementale = 795 €/habitant, nationale = 815 €/habitant

Le montant annuel des intérêts d'emprunt payés par la Ville suit l'évolution de la dette en capital au 1^{er} Janvier et sera donc en diminution en 2009.

Évolution du montant annuel des intérêts (solde ICNE inclus)

	CA 2006	CA 2007	CA 2008
En €	636 983,62	743 199,83	705 972,50

3 - L'évolution de l'épargne de gestion et de la capacité d'autofinancement

De 2003 à 2007, les dépenses ont augmenté plus vite que les recettes, créant ainsi un effet « ciseau ». Le résultat purement comptable est donc en constante diminution.

Les chiffres 2008 sont ici estimés et doivent être validés au moment du vote du compte administratif après rapprochement des écritures du comptable public.

Évolution du résultat comptable

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution
PRODUITS	15 827 279	16 011 480	15 762 794	17 594 003	16 708 107	18 734 395	18,37%
CHARGES	13 368 754	14 300 698	14 256 370	16 101 965	15 932 827	18 278 790	36,73%
RESULTAT	2 458 525	1 710 782	1 506 424	1 492 038	775 280	455 605	-81,47%

Cette évolution est confirmée par les évolutions de la CAF brute et de la CAF nette.

L'évolution de la CAF brute ramenée à l'habitant peut être comparée aux évolutions nationales :

Année	2003	2004	2005	2006	2007
CAF brute	2.835 K€	2.048 K€	2.050 K€	2.084 K€	1.370 K€
CAF brute/habitant					
Ville	192 €	138 €	139 €	141 €	93 €
Nationale	159 €	171 €	178 €	185 €	182 €
Recettes de fonctionnement	15.827K€	16.011 K€	15.763 K€	17.594 K€	16.708 K€
CAF brute/recettes	17,91%	12,79%	13,01%	11,84%	8,20%
CAF nette	987 K€	167 K€	337K€	195 K€	-608 K€

Source : comptabilité publique

4 - L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent régulièrement, mais restent néanmoins inférieures aux moyennes nationales et départementales par habitant, sauf pour deux postes :

- les charges financières sont supérieures car très liées au niveau d'endettement de la ville.
- les subventions versées sont toujours trop élevées.

Le montant net (dépenses - atténuations de charges) des dépenses de personnel par habitant reste sensiblement inférieur aux moyennes des communes de même strate démographique.

Evolution comparée des charges de fonctionnement ramenés en € par habitant, et comparaison au niveau départemental

	2003		2004		2005		2006		2007	
	Ville	Oise	Ville	Oise	Ville	Oise	Ville	Oise	Ville	Oise
CHARGES FONCTIONNEMENT	909	1003	973	1014	970	1048	1 095	1052	1 084	1108
Charges personnel	457	499	470	506	500	529	518	536	540	559
Achat et Charges	212	272	230	278	237	296	257	290	255	290
Charges financières	62	43	72	46	44	33	44	32	51	34
Contingents	10	31	9	29	8	30	11	31	9	31
Subventions versées	123	73	125	79	126	76	133	80	134	83

IV - LES PERSPECTIVES POUR 2009

A/ Le budget fonctionnement

Les valeurs des tableaux suivants sont données par le service comptable. Elles restent encore à valider, et peuvent donc différer des chiffres qui paraîtront au compte administratif lorsque celui-ci sera définitivement arrêté.

Les chiffres donnent néanmoins une réelle idée des grands équilibres.

Compte Administratif - fonctionnement 2008

Dépenses de fonctionnement	
002: Résultat ou déficit de fonctionnement reporté	0,00
011: Charges à caractère général	4 024 287,05
012: Charges de personnel et assimilées	8 284 925,11
022: Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00
023: Virement à la section d'investissement	0,00
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 867 994,99
65: Charges de gestion courante	2 382 970,18
66: Charges financières	710 973,92
67: Charges exceptionnelles	7 638,96
Total	18 278 790,21
Recettes de fonctionnement	
002: Résultat de fonctionnement reporté	
013: Atténuations de charges	144 414,51
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	789 330,56
70: Produits des services, du domaine	815 960,44
73: Impôts et taxes	8 932 625,96

74: Dotations et participations	5 205 614,66
75: Autres produits de gestion courante	621 254,58
77: Produits exceptionnels	2 225 194,34
Total	18 734 395,05

Pour 2009, **les dépenses de fonctionnement** connaîtront l'augmentation mécanique habituelle du fait de la progression de la masse salariale, de l'indexation du prix des contrats, et de l'augmentation du coût des fluides découlant de l'évolution des prix de l'énergie. Des efforts constants depuis plusieurs années en la matière ont été faits et seront continués à chaque fois que cela est possible. Les subventions versées seront maintenues à chaque fois que cela est nécessaire. Nos efforts devront être partagés par nos partenaires.

Au niveau **des recettes de fonctionnement**, l'augmentation devrait être limitée du fait de la stagnation de la DGF, principale recette du budget. Les recettes fiscales devront donc être revues pour permettre de retrouver suffisamment d'épargne de gestion et d'autofinancement.

Certaines recettes exceptionnelles 2008 ne pourront pas être reconduites en 2009, c'est le cas du bail emphytéotique de la nouvelle gendarmerie.

Le fonctionnement devra de plus permettre un virement à la section d'investissement conséquent pour favoriser la politique d'investissement volontaire sur 2009, et au minimum couvrir le capital de la dette.

B/ Le budget d'investissement

Les valeurs des tableaux suivants sont données par le service comptable. Elles restent encore à valider, et peuvent donc différer des chiffres qui paraîtront au compte administratif lorsque celui-ci sera définitivement arrêté.

Les chiffres donnent néanmoins une réelle idée des grands équilibres.

Compte Administratif - investissement 2008

Dépenses d'investissement	
001: Solde d'exécution n-1	
020: Dépenses imprévues	0,00
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	789 330,56
041: Opérations patrimoniales	40 313,88
16: Emprunts & dettes	1 656 961,65
20: Immobilisations incorporelles	38 196,07
21: Immobilisations corporelles	814 477,94
23: Immobilisations en cours	2 727 328,80
Total	6 066 608,90
Recettes d'investissement	
001: Solde d'exécution n-1	0,00
021: Virement de la section de fonctionnement	0,00
024: Produit des cessions et immobilisations	0,00
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 867 994,99
041: Opérations patrimoniales	40 313,88
10: Dotations et fonds divers	1 662 986,46
13: Subventions d'investissement	994 630,51
16: Emprunts & dettes	1 000 030,53
23: Immobilisations en cours	2 439,84
Total	6 568 396,21

En 2009, des cessions patrimoniales seront étudiées. La Ville envisage également de procéder à la vente de terrains notamment le parking sud de la gare.

L'apport financier ainsi réalisé sera consacré aux investissements nécessaires en termes d'acquisition et de maîtrise foncière, dans le cadre, entre autres, du projet urbain du Cœur de ville.

L'évolution des dépenses d'équipement

Dans le cadre d'une pression fiscale contenue et d'une évolution maîtrisée de l'encours de dette, la moyenne des dépenses annuelles d'équipement sur les trois dernières années se situe aux environs de 3,9 millions d'euros.

Evolution du montant annuel des dépenses d'équipement (travaux en régie inclus)

	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008
En €	2 857 724,29	3 312 604,50	4 174 973,29	3 225 697,37	4 278 501,29

La moyenne des dépenses d'équipement sur les années 2004 à 2007 s'élève à 3.392.749,86 €.

Ce montant d'investissement est celui à réaliser en 2009 pour bénéficier du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA (versement anticipé du FCTVA 2010).

L'élaboration du budget d'investissements 2009 prendra en compte la réduction de la dette, l'avance exceptionnelle du plan de relance, et un niveau moyen de taux de subvention des projets.

Les recettes DGE, ainsi que les subventions du Conseil général et du Conseil régional sont à affiner. De même le virement de la section de fonctionnement dépend des travaux cités ci-dessus.
Les dépenses devront alors s'ajuster aux recettes.

C/ Les choix d'investissements

Les **dépenses d'équipement** en 2009 devraient se situer au minimum au niveau de la moyenne des années 2004 à 2007, atteignant ainsi le seuil nécessaire à l'avance du FCTVA prévue au plan de relance.

Ces dépenses porteront essentiellement, en termes d'opérations nouvelles, sur l'aménagement du boulevard Victor Hugo, la construction du 4^{ème} restaurant scolaire, le rond-point préalable à la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la nouvelle zone commerciale.

Aménagement du boulevard Victor Hugo et gare

Ce projet prévoit dans les années à venir, l'installation d'un cinéma de centre ville (4 salles) jouxtant une zone de loisirs (Bowling et commerces adaptés), ainsi que de l'habitat, notamment social. Plusieurs opérateurs sont pressentis pour ce projet dont la SEMIVAL, société d'économie mixte où la ville est majoritaire.

En 2009, les acquisitions foncières SNCF et RFF seront faites par la Ville qui cédera ensuite aux aménageurs le foncier nécessaire. La ville gardera les terrains utiles à l'aménagement du boulevard Victor Hugo pour qu'il devienne réellement un boulevard urbain ouvert à tous.

L'ensemble des acquisitions et cessions foncières sur l'année devront être financièrement neutres pour la Ville, les ventes compensant les acquisitions.

La gare et les stationnements associés devront eux-aussi être adaptés. La Région prévoit de créer une ligne de bus entre Crépy-en-Valois et Roissy, les stationnements et circulation devront donc être sécurisés en rapport.

En 2009, les travaux de préparation concerneront la première phase d'aménagement du boulevard et l'assainissement, ainsi que les adaptations nécessaires de la place de la gare pour accueillir les bus de la Région sans perturber la pose et récupération des voyageurs par les véhicules personnels.

Le parking Sud pourra être cédé à la SNCF, pour que celle-ci puisse aménager l'ensemble des parkings pour tenir compte de l'accroissement d'activité du TER.

Construction du restaurant scolaire Péquy

Ce projet, étudié dès 2007 est indispensable pour recevoir dans de bonnes conditions l'ensemble des élèves inscrits à la cantine le midi. Les effectifs de restauration explosent, atteignant 920 repas le midi dont plus de 380 sur Massenet. La création de ce nouvel équipement permettra d'accueillir plus d'enfants et d'offrir un meilleur accueil sur le restaurant Massenet délesté.

Préparation des accès à l'aire d'accueil des gens du voyage et à la nouvelle zone commerciale

La création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage est imposée par la réglementation et l'Etat. En 2009, l'ensemble des travaux préalables à sa réalisation seront engagés, c'est-à-dire la préparation de l'aire et de ses accès. Les travaux eux-mêmes auront lieu en 2010.

Ces travaux de préparation permettront d'accélérer l'accès à la nouvelle zone commerciale par un rond-point devenu indispensable à ces deux projets. Cette nouvelle zone commerciale conçue en accord avec le groupement des commerçants devra accueillir les commerces n'existant pas aujourd'hui sur notre Ville, réduisant ainsi l'évasion commerciale.

Pour le reste, les investissements d'équipement nécessaires à l'entretien du patrimoine existant seront effectués au vu des critères suivants :

- résolutions de problèmes de sécurité
- économies de fonctionnement et d'énergie,
- amélioration de l'accessibilité
- continuité des services.

Ce fort investissement annuel est nécessaire pour la mise à niveau en termes de sécurité, d'accessibilité et pour permettre des économies de fonctionnement et d'énergie. Il soutiendra aussi l'effort de relance au niveau local en s'adressant essentiellement aux services des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Ces dépenses devront être étudiées et priorisées par les commissions municipales.

A cette fin, plusieurs listes de travaux possibles ont été établies.

Elles ne sont pas limitatives et, suivant les travaux des commissions et services, pourront être complétées et/ou allégées.

Certains projets qui ne sont pas des dépenses directes d'équipement sont eux-aussi prioritaires, il s'agit des **études nécessaires à la suite des décisions municipales** :

- Plan global de déplacement en vue de la mise en place de transports urbains propres et adaptés à la demande
- Etude ZPPAUP et secteur sauvegardé
- Mission AEU, Approche Environnementale de l'Urbanisme
- Diagnostic accessibilité des Bâtiments communaux (en liaison avec la Commission d'Accessibilité)
- Diagnostic éclairage public
- Mission de conseil d'orientation énergétique pour l'ensemble de nos bâtiments
- Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les projets « Musée » et « Saint-Arnoul ».
- Etude maîtrise d'œuvre sanitaires EP Vassal

Les **dépenses d'investissement informatiques** dans le but de sécuriser les traitements et les sauvegardes ainsi que les transmissions réseau, de moderniser certains services et d'obtenir des gains de productivité mobiliseront un budget supérieur aux années précédentes.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Rapporteur : Arnaud FOUBERT

2. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DGE 2009

L'Etat soutient l'effort d'investissement des communes au travers de la dotation globale d'équipement (DGE), en définissant, chaque année, des domaines prioritaires d'intervention, ainsi que les secteurs et modalités de financement retenus.

A ce titre, et conformément à la demande de Monsieur le Préfet de l'Oise, la Ville de Crépy-en-Valois présente ses dossiers classés par ordre de priorité.

1/ Construction neuve d'un restaurant au Groupe scolaire Péguy

Le projet comporte un volet pour faciliter l'accès des élèves handicapés.

Nature de l'opération : Equipements publics – locaux périscolaires

Taux de subvention : 40% + 10% au titre de l'accessibilité

Plafond de la dépense subventionnable : 170.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	760.896 €
Subvention DGE attendue	85.000 €
Autres financements	accordé FRAPP 20% : 152.179 € demandé CG60 20% : 152.179 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	371.538 €

2/ Programme de réhabilitation et mise aux normes de bâtiments communaux (chaudières, menuiseries, isolation, électricité, toitures, travaux de rénovation)

Nature de l'opération : Equipements publics – bâtiments communaux

Taux de subvention : 40%

Plafond de la dépense subventionnable : 170.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	177.499 €
Subvention DGE attendue	68.000 €
Autres financements	--
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	109.499 €

3/ Programme d'aménagement et mise aux normes de locaux scolaires (remplacement de sols amiantés, faux plafonds, électricité, sécurité)

Nature de l'opération : Equipements publics – locaux scolaires

Taux de subvention : 40%

Plafond de la dépense subventionnable : 170.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	184.073 €
Subvention DGE attendue	68.000 €
Autres financements	--
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	116.073 €

4/ Diagnostic et programme de modernisation de l'éclairage public (économie d'énergie, enfouissement de réseaux)

Nature de l'opération : Cadre de vie – éclairage public

Taux de subvention : 40%

Plafond de la dépense subventionnable : 150.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	152.302 €
Subvention DGE attendue	60.000 €
Autres financements	--
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	92.302 €

5/ Renouvellement des branchements plomb

Nature de l'opération : Eau potable

Taux de subvention : 40%

Plafond de la dépense subventionnable : 120.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	117.767 €
Subvention DGE attendue	47.106 €
Autres financements	--
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	70.661 €

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la liste des opérations soumises à l'attention de Monsieur le Préfet pour l'obtention de subventions au titre de la DGE ;
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions DGE au titre de chacun des projets ci-dessus détaillés et pour les montants de subvention auxquels ils sont éligibles ;

- préciser que les crédits nécessaires au financement des opérations concernées seront inscrits au budget de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Arnaud FOUBERT

3. VACATIONS FUNERAIRES

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire, réformant le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances.

Considérant que le législateur a souhaité réduire le coût global des funérailles pour les familles :

- en harmonisant sur l'ensemble du territoire le tarif des vacations funéraires, qui doit désormais être fixé entre 20 et 25 € ;
- en réduisant le nombre d'opérations funéraires donnant lieu au versement d'une vacation.

Considérant qu'il convient de se mettre en conformité avec cette nouvelle législation, en fixant le tarif des vacations funéraires à 20 €.

La présente délibération modifie le tarif des vacations funéraires dans le tableau des tarifs communaux adopté par le Conseil municipal par délibération du 12 décembre 2008.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer le tarif des vacations funéraires à 20 € ;
- autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Arnaud FOUBERT

4. PRINCIPE D'IMPUTATION DE CERTAINES DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant que certaines dépenses, prévues en investissement lors de l'adoption du budget, doivent être, en application de la nomenclature comptable, payées en fonctionnement du fait que les montants unitaires sont inférieurs à 500 €/TTC.

Considérant cependant que lorsque ces achats ont une durée de vie qui excède une année, ils peuvent être imputés en section d'investissement.

Le Conseil municipal était appelé à se prononcer plusieurs fois par an sur de telles imputations pour chaque achat concerné.

Considérant l'avis favorable du Comptable public, pour une délibération de principe permettant de valider l'imputation directe en section d'investissement.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider que tout article, dont le coût unitaire est inférieur à 500 €/TTC, défini par la nomenclature comptable comme relevant d'une dépense de fonctionnement, est considéré comme une dépense à imputer directement en section d'investissement à partir du moment où sa durée d'utilisation est supérieure à une année,
- autoriser Monsieur le Maire à imputer directement en section d'investissement ces achats dont le coût unitaire est inférieur à 500 €/TTC, dès lors que leur durée d'utilisation est supérieure à une année,
- dire que ces dépenses relèvent du chapitre 21 de la section d'investissement du budget général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Pierre PRADDAUDE

5. AVENANT AU MARCHÉ N°16/2008 LOT 2

Vu le marché de travaux n° 16/2008, conclu le 23 avril 2008 avec la société LAFRANQUE SA pour la construction d'un tennis couvert.

Considérant la modification de l'implantation de la construction prévue au marché, entraînant des travaux supplémentaires :

- implantation d'une sortie de secours supplémentaire pour un montant de 3.180 €/HT, soit 3.803, 28 €/TTC ;
- renforcement des fondations suite à l'étude réalisée sur le nouvel emplacement, pour un montant de 14.250 €/HT, soit 17.043 €/TTC.

Le montant de l'avenant s'élève à 20.846,28 €/TTC, portant le montant total du marché conclu avec la société LAFRANQUE SA à 401.475,67 €.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n°2 du marché 16/2008, avec la société LAFRANQUE SA, pour un montant de 20.846,28 €/TTC,
- d'imputer cette dépense sur le compte 23-41113-2313-opération 583.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur, par 22 pour et 10 abstentions : Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE (pouvoir à Mme HARMANT), Mme Florence HARMANT, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT, M. Jacques ZAJDA, Mme Anke MEUNIER, Mme Laure DE BOULOIS et M. Ludwig FOSSE).

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

01/2009 – AVENANT AU CONTRAT DE GC NETTOYAGE

Vu le contrat initial n°08/012/018-1 conclu avec la société GC Nettoyage pour le nettoyage régulier des sanitaires publics, Considérant qu'il convient de rajouter au contrat le nettoyage des toilettes publiques situées à l'extérieur de la mairie, Un avenant est signé avec la société GC Nettoyage, sise route de Paris, BP 90254 à ROUVILLE (60800). La prestation s'élève à un montant mensuel de 309,01 €/HT, soit 369.58 €/TTC.

02/2009 – CONTRAT GAZ NATUREL POUR CELLULE 5 RUE EIFFEL

Considérant le besoin d'alimenter en gaz naturel la cellule 5 de la rue Eiffel, appartenant au Bâtiment Industriel Locatif (BIL), propriété de la ville, Un contrat est signé avec GDF Suez, Provalys performance énergétique, branche Energie France, TSA 10003, LAMBERSART CEDEX (59839), pour une durée d'une année avec renouvellement par tacite reconduction. L'abonnement annuel est de 144,24 €/HT, et le prix de la consommation est de 4,11 €/kWh.

03/2009 –FORMATION ELUS MUNICIPAUX

Considérant le besoin de formation de trois élues municipales sur « les droits et devoirs de l'élue(e) minoritaire dans un conseil municipal », Un contrat est signé avec l'organisme « Formation et Citoyenneté », dont le siège est au 21 ter rue Voltaire à PARIS 11^{ème}, pour une journée de formation le vendredi 20 mars 2009, à Paris. Cette prestation sera facturée sur la base du tarif établi par solidarité entre petites et grandes collectivités, soit pour Crépy-en-Valois, un coût de 550 € par personne, soit 1.650 € au total.

04/2009 – ANIMATION A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DIAPORAMA-NARRATION « LES MERVEILLES DES BORDS DE SEINE, DE LA SOURCE A LA MER »

Considérant que la bibliothèque municipale organise diverses activités culturelles tout au long de l'année, Un contrat est signé avec M. Patrick HUET, écrivain, 73 rue Duquesne à Lyon (69006) qui viendra présenter son diaporama-narration sur la descente de la Seine à pied. L'animation aura lieu le samedi 14 mars 2009, à 17 h 30 pour une durée d'environ 1h15. Le coût de l'intervention est de 300 € auxquels s'ajoutent les frais de transport de 120 €, soit un total de 420 €.

05/2009 - CONTRATS DE MAINTENANCE LOGITUD POUR LES

PROGICIELS DE GESTION « ELECTIONS » ET « FORMALITES ADMINISTRATIVES »

Considérant le besoin d'une maintenance pour le bon état de fonctionnement des progiciels de gestion des « élections politiques » et des « formalités administratives », Deux contrats sont signés avec la société PROGICIEL Solutions, dont le siège est ZAC du Parc des Collines - 53 rue Victor Schoelcher à Mulhouse (68200), Ces deux contrats entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et pourront se poursuivre par reconduction expresse, sans excéder trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2011). Le contrat n° 20090109, relatif à la gestion des formalités administratives est conclu pour un montant annuel de 630,93 €/HT. Le contrat n° 20090110, relatif à la gestion des élections politiques est conclu pour un montant annuel de 789,05 €/HT.

06/2009 - INTERVENTION D'UN FORMATEUR EN GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Considérant l'organisation, le samedi 31 janvier 2009, d'un séminaire budgétaire incluant une formation des élus aux principaux mécanismes de la préparation et de la communication budgétaire, Une convention est conclue avec Monsieur Jean-Bernard HUYGHES, cadre territorial et formateur au CNFPT, fixant le montant de sa rémunération à la somme de 300 €, les frais de déplacement liés à cette intervention étant également pris en charge par la Ville de Crépy-en-Valois (soit 135,28 €).

07/2009- FORMATION ELUS MUNICIPAUX

Considérant le besoin de formation d'une élue municipale sur le thème « Organisation et vie culturelles des communes. L'Elu(e) à la culture et les associations culturelles » Une convention est signée avec la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) », BP 124 – 15 rue Léon Lamaizière – 42003 SAINT ETIENNE CEDEX 01, pour une journée de formation le mercredi 11 février 2009, à Paris. Le montant de cette journée de formation est de 800 €/TTC.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

LE MAIRE,

Arnaud FOUBERT